



Syndicat des  
professeures  
et professeurs  
enseignants  
de l'UQAM

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**18 MARS 2026, 12 h 30**

**À l'Espace Quartier latin, local AD-S1300**

1280, rue Saint-Denis, Montréal

**ACCUEIL DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS ET LUNCH : à partir de 12 h**

## ***Proposition d'ordre du jour***

- 1. Nomination à la présidence et au secrétariat d'assemblée (5 minutes)**
- 2. Appel des membres de l'équipe syndicale (5 minutes)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour et du minutage (5 minutes)**
- 4. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 2 février 2026 (5 minutes)**
- 5. Mot d'accueil du Comité exécutif (15 minutes)**
- 6. Élections (15 minutes)**
  - **Élections de l'équipe syndicale**
    - Comité des agentes et agents de relations de travail  
Une agente, un agent (poursuite du mandat jusqu'en avril 2027)
    - Officière ou officier d'élections substitut (Statuts et règlements du SPPEUQAM – art.35.4)  
Une, un membre (mandat de deux ans)
  - **Autres comités**
    - Comité institutionnel sur la parentalité et la proche aidance étudiantes (CIPPE)  
Une, un substitut (mandat d'un an)
- 7. Négociation : renouvellement de la convention collective (20 minutes)**
- 8. Ombudsman – Proposition de nomination (10 minutes)**
- 9. Proposition de modification du Règlement no 3 de l'UQAM – Règlement des procédures de désignation (10 minutes)**
- 10. Dons de solidarité (10 minutes)**
- 11. Divers (5 minutes)**
- 12. Levée de l'assemblée**

---

- Frais de garderie remboursés selon la politique en vigueur au SPPEUQAM

### **NOTE :**

La politique électorale, la fiche de candidature et les mandats sont sur le site internet du SPPEUQAM : <http://www.sppeuqam.org/>

Il vous faut remplir la fiche de candidature, l'envoyer par courriel ([sppeuqam@uqam.ca](mailto:sppeuqam@uqam.ca)) au plus tard le **vendredi 13 mars 2026 à 12 h 30**

Toute personne élue à un poste libéré du Syndicat doit s'engager par écrit à respecter la politique de libérations (Extrait de la proposition votée lors du Conseil syndical du 22 avril 2001).